Trente-troisième année, N° 17. Le numéro 10 centimes Mercredi 22 janvier 1936.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	16.—	9.—	5.—

ETRANGER: Port en plus

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES:

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Compte de chèques post. IIc 485

Vérité au delà, erreur en deçà

Nous avions éprouvé le besoin de témoigner notre admiration pour le ton correct et parfait des discours qui furent prononcés à la traditionnelle Fête des Rois à Bulle à laquelle avaient été conviés la plupart des chefs radicaux de la Suisse Romande et même d'Outre-Sarine, comme on dit en langage populaire.

Sentant les gros nuages rouges et chargés de tempêtes qui passent et repassent sur les partis nationaux, les orateurs, avec un tact remarquable, ont soigneusement évité les sujets de discorde et n'ont reculé devant rien pour faire jaillir la nécessité d'une union honnête et loyale entre les partisans d'une démocratie dans l'ordre et avec, pour base, le principe d'autorité.

C'était jalonner le terrain sur lequel le « Nouvelliste » n'a jamais cessé de se placer.

Malheureusement, il avait été jeté une ombre sur ce joli tableau bucolique. Nous l'avions soulignée en manifestant nos regrets qu'elle soit descendue du Valais et qu'elle ait été crayonnée par M. Moser, rédacteur du *Confédéré* et secrétaire actif du parti libéral-radical de notre canton.

Notre confrère a vécu les dernières années tourmentées des luttes antireligieuses et sectaires de Genève. Il est resté sous cette emprise, n'ayant remarqué ni l'évolution des Favon et des Lachenal ni celle de leurs successeurs.

Les passions politiques lointaines de Carteret sont rivées à sa chair, et c'est ce qui lui fait commettre de graves erreurs de diagnostic.

Pourtant, à Bulle, M. Moser aurait dû et pu constater que pas un chef de l'Opposition fribourgeoise n'avait repris la vieille rengaine des minorités libérales persécutées dans les cantons à majorité conservatrice.

Aucun n'a voulu encombrer la scène de souvenirs qui appellent des réserves et ressuscitent des polémiques que l'on doit murer dans l'oubli.

Nous avons été cléricaux ; vous avez été cléricaux ; ils ont été cléricaux. Cette guitare a perdu toutes ses cordes ; elle est tout à fait usée, mais notre confrère du *Confédéré* se croit assez habile fabricant d'instruments de musique pour la raccommoder.

Charitablement, nous l'avertissons qu'il y usera ses doigts et ses yeux.

Pas moyen d'épiloguer et de tergiverser : à Bulle, le délégué valaisan est sorti de la note commune.

Cela est flagrant, indiscutable, formel.

Pour dissimuler ce pas de clerc, M. Moser accuse le *Nouvelliste,* qui l'a relevé, de tenter une diversion.

Nous n'acceptons ce reproche en aucune façon, étant de ceux qui suivent avec sang-froid et impartialité les discussions sur le budget qui se déroulent aux Chambres fédérales et celles qui se préparent pour la seconde partie de la session du Grand Conseil qui a été fixée au 3 février.

Il nous sera cependant permis de faire observer qu'il y a entre Berne et le Valais une différence de méthode qui éclate aux yeux des moins prévenus.

On exalte le Plan financier fédéral, on le suit avec intérêt ; on le couronne parfois de fleurs ; les Commissions l'accompagnent comme jamais joueurs de flûte ne firent cortège à un triomphateur.

Ce Plan comprend cependant deux parties : des économies et des ressources nouvelles.

Au nombre de ces ressources, se trouvent des impôts très lourds et très durs contre lesquels on proteste, mais mollement et comme pour la forme.

En Valais, toutes les Oppositions semblent se donner la main pour prolonger la crise budgétaire.

Si, conformément aux conclusions des experts Mäder et Seiler, le gouvernement propose des recettes, il n'est question que de parodie, de travestissement, et on s'évertue à monter l'opinion, chose toujours facile en matière de contributions.

Non, monsieur Moser, nous ne cherchons et ne poursuivons aucune diversion.

Nous l'avons dit, et cela reste notre sentiment de plus en plus ferme : la Droite conservatrice aux Chambres agit avec sagesse en soutenant le Plan financier du Conseil fédéral.

Mais serait-ce trop, par hasard, de demander aux Oppositions cantonales de renoncer aux bordées d'injures, d'outrages, de suspicions, et de travailler dans un même esprit de patriotisme à l'équilibre budgétaire du Valais ?

Il n'y a pas, il ne saurait y avoir deux genres de relèvement : un qui s'impose à Berne et dans tous les Etats confédérés et qui renferme des économies et des recettes nouvelles, et un qu'il faut flétrir chez nous, *parce qu'il* comprend ces mêmes recettes nouvelles.

Il est vrai, hélas ! que ces sortes de contradictions n'embarrassent pas beaucoup des citoyens que le parti pris aveugle et qui ne songent qu'à une chose, c'est de posséder la Maison.

Ch. Saint-Maurice.

Ce que nous apprennent les tremblements de terre

Depuis que les hommes existent sur la Terre, les plus curieux d'entre eux ont cherché à savoir ce qui se passait au-dessous du sol où ils vivaient. Que d'hypothèses échafaudées au sujet de l'intérieur du globe qui nous porte ! Moi-même, j'ai souvent abordé ce sujet dans ces colonnes. Or, la solution de cette énigme semble bien près de nous être livrée, grâce à l'étude systématique des tremblements de terre.

Lorsqu'un séisme violent se produit quelque part, l'onde de choc consécutive se transmet dans tous les sens et nos sismographes l'enregistrent fidèlement. C'est d'abord une série d'ondulations qui traversent la Terre et nous arrivent en ligne droite et par le plus court chemin. La région où se trouve le foyer de l'ébranlement étant connue, c'est un calcul simple d'obtenir la vitesse de propagation des secousses sismiques. On donne ce nom, en géologie, aux secousses provenant de l'intérieur de notre planète, pour les distinguer des secousses non-sismiques enregistrées à chaque instant par nos appareils et qui sont dues à des causes extérieures : vents, tempêtes, différence de pression barométrique, etc.

Mais ces premières ondes sismiques sont longitudinales, comme les ondes sonores. Ce sont, en somme, des ondes de compression qui voyagent à la vitesse de 4500 à 8000 mètres par seconde.

A ces premières ondulations en succèdent d'autres, analogues aux ondes transversales de la lumière : ondes de distorsion, beaucoup plus rapides. Et enfin, nous arrivent des ondes cheminant dans les parties superficielles de l'écorce terrestre et que nous reconnaissons à leur lenteur relative.

Maintenant les lois de la mécanique nous apprennent que la vitesse de propagation d'une onde de choc est liée à la densité du milieu qu'elle traverse.

Munis de données qui nous renseignent sur les différentes vitesses des ondulations enregistrées, les sismologues sont donc à même de calculer la densité des couches qui s'étagent depuis le sol jusqu'au centre de la Terre.

Ces principes, penserez-vous, doivent être connus depuis longtemps.

Evidemment, mais ce qui est nouveau, c'est leur application à l'ensemble des données et des statistiques réunies depuis quelques années. Et les conclusions que nous en pouvons tirer sont si intéressantes que j'ai jugé opportun de vous les faire connaître aussitôt.

On s'était imaginé autrefois que l'écorce solide du globe n'était qu'une mince pellicule de 70 kilomètres au plus d'épaisseur. C'était là une idée complètement fausse.

La vitesse des ondes de compression à l'intérieur de notre planète peut atteindre jusqu'à 13,000 mètres à la seconde et, en calculant le chemin parcouru, on arrive à démontrer aisément que l'écorce solide offre partout une épaisseur de 2900 kilomètres, avec des variations de densité très sensibles d'abord à 400 kilomètres de profondeur, puis à 1200 kilomètres.

Mais au-dessous de 2900 kilomètres, commence un noyau sphérique liquide qui occupe tout le centre de la Terre et dont les dimensions sont celles d'une boule qui présenterait un rayon de 3470 kilomètres environ.

Chose étrange et qui nous a permis de reconnaître l'existence de ce noyau liquide, cette énorme sphère ne transmet pas les ondes sismiques qui la contournent sans l'entamer.

Entre-temps, les sismologues ont profité de l'occasion pour calculer la profondeur des centres d'ébranlement et ils ont trouvé que d'une manière générale, le foyer des tremblements de tere est situé assez près du sol, c'est-à-dire à une profondeur dépassant rarement 50 kilomètres.

Ces vues nouvelles nous ouvrent des horizons insoupçonnés. Non seulement nous ne marchons plus, pour ainsi dire, sur un volcan en ignition, toujours prêt à nous engloutir, mais il ne saurait être question de ressusciter les vieilles théories sur les tremblements de terre. Ainsi que je l'ai soutenu depuis longtemps, il faut faire entrer en scène des phénomènes de radioactivité. Ceux-ci sont très évidemment à une libération d'électrons, d'autant plus intense que l'activité du Soleil est plus forte.

C'est ce qui explique pourquoi les tremblements de terre sont plus fréquents à l'époque de maximum des taches solaires.

Lorsque j'ai énoncé cette loi, dès 1902, mes affirmations furent accueillies avec un sourire d'incrédulité par plus d'un géologue. Mais personne ne saurait arrêter une vérité en marche et maintenant que nos statistiques ont ouvert les yeux aux plus célèbres sismologues, on commence enfin à se rallier à une opinion que j'ai mis trente ans à faire prévaloir.

Morale : Le progrès marche avec lenteur, mais on a toujours tort de se décourager.

Abbé Th. Moreux,
Directeur
de l'Observatoire de Bourges.

Péché d'orgueil

On savait que les Hitlériens ont créé un culte à leur seul usage, mais jusqu'à présent il était assez difficile de savoir en quoi il consiste. Une étude parue dans le « Temps » et très documentée nous renseigne. En vérité, tout cela paraît assez fuligineux. Ce que l'on comprend le mieux, c'est que l'Allemagne ne veut plus de la religion de tout le monde. Il lui en faut une pour elle seule. Son orgueil de race va jusqu'à exiger du ciel un Etre suprême spécialement occupé de national-socialisme et d'hitlérisme. Quant au Dieu chrétien, protestant ou catholique, il n'est pas jugé assez bon aryen. « Moi et Dieu, disait un athée, nous ne nous parlons plus depuis longtemps et si je le rencontrais dans la rue je passerais sur l'autre trottoir. » C'était un type dans le genre de l'Allemand hitlérien. Cependant, comme il faut croire tout de même à quelque chose, on a créé là-bas une entité qui est Gott malgré tout et une profession de foi qui est la suivante :

« Notre foi est Dieu ;

« Notre Eglise est le pays natal allemand ;

« Notre communauté est le peuple allemand ;

« Notre bible est l'âme allemande avec ses valeurs ;

« Notre prêtre est chaque homme allemand conscient de sa race ;

« Notre confession s'appelle sang et sol, liberté et honneur ;

« Notre symbole est la très vieille croix gammée païenne ;

« Notre avenir s'appelle « l'Allemagne».

A la base de tout cela, cette déclaration : nous ne sommes ni des athées, ni des libres penseurs, ni des adorateurs de Wotan. Quoi alors ?

Les nouveaux sectateurs rejettent une foi qu'ils déclarent démodée et qui a le tort, étant à leur sens entachée de judaïsme et d'orientalisme de n'être pas née en Allemagne. Bethléem aurait dû se placer dans un faubourg de Berlin. Les cérémonies religieuses seront celles de la nature dans la jeunesse et la force.

Le Dieu hitlérien est irreprésentable. On ne saurait le définir, ni l'expliquer. Il est dans tous les monuments du monde, les réveils, les rébellions, les défaites et les triomphes. Il oppose son influence à celle du christianisme et il est au service de l'Etat. Il substitue le « je veux » au « tu dois » chrétien.

Les nouvelles lois religieuses exigent du bon Hitlérien qu'il soit fidèle à lui-même, conscient de son sang, dévoué aux forts, dur aux faibles, ennemi de ses ennemis. Tout cela avec des chants païens, des cortèges. Les thèmes de la croyance repousseront la peur de l'au-delà et affirmeront la joie de la vie terrestre, terminée par la disparition des âmes individuelles, mortelles comme les corps.

Voilà à quelles aberrations on arrive avec le culte d'un racisme et d'un chauvinisme étroits, rejetant tous les principes qui viennent de haut et même les tables de la Loi confiées à Moïse, sous le prétexte fallacieux que ni Dieu, ni les disciples, ni les prophètes n'étaient allemands.

T.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Laval en appellera-t-il à l'opinion du pays ?

La crise ministérielle est donc ouverte en France. Les ministres radicaux ont donné leur démission, et M. Laval est allé rendre son tablier au président de la République qui peut le rappeler.

M. Laval, en tout cas, donne le spectacle réconfortant d'un homme qui ne se trouble pas. Il pousse même l'audace jusqu'à se souvenir qu'il y a des intérêts français à défendre dans Genève, au moment même où son existence ministérielle est menacée. Il est allé en Suisse à son heure. Il la quittera à son heure. M. Laval est un sage et il a bien raison. Il ignore même les agitations de la rue de Valois.

Toute la presse française commente ce matin les décisions du Soviet radical-socialiste.

L'« Action Française », toujours violente, annonce en manchette le retour des voleurs et des assassins.

Dans le « Jour », M. Bailby crible M. Herriot de sarcasmes.

Il écrit :

« Par un acte que je suis obligé de qualifier : une hypocrisie raffinée, Herriot, de ses mains et de toute son habileté, a repassé, il a aiguisé le coutelas qui coupera la gorge de Laval ».

M. Henri de Kerillis nous dit, dans l'« Echo de Paris » :

« M. Laval doit rester, tenir tête, en appeler au pays contre le coup d'Etat des factions du « Soviet ». Il a eu 64 voix de majorité dans le dernier scrutin. C'est 63 de trop. On tient avec une voix de majorité. C'est la loi du nombre, et elle seule, qui commande en démocratie. Il est sur un terrain magnifique pour en appeler ensuite à l'opinion du pays. »

M. Blum, le chef socialiste, se frotte les mains de joie dans le « Populaire » :

« Dans les circonstances où elle se produit, l'élection de Daladier prend donc un sens très net. Elle consomme la rupture du parti radical non seulement avec la personne de M. Laval, mais avec ce système d'Union nationale et de « trêve » dont Herriot a dressé le procès avec une si puissante émotion. Elle reporte le parti radical vers la gauche. Elle l'oriente pour les semaines qui vont venir et surtout pour la campagne électorale, vers cette volonté commune de défense démocratique et de renouvellement social que le mot de Front populaire symbolise ».

Dans l'« Ordre », M. Emile Buré examine les possibilités de demain :

« Il est de toute évidence qu'un cabinet radical homogène ne serait pas plus viable qu'un cabinet Front populaire et qu'il convient alors d'envisager la constitution d'un cabinet de même composition que celui dont les éléments vont se disperser. Seulement, il est bien clair, dans l'état actuel des esprits, à la Chambre et dans le pays, qu'un tel ministère ne peut se constituer qu'avec le concours actif de Pierre Laval. Voilà ce que n'ont pas l'air de comprendre les radicaux du Front Populaire. Daladier reparaît sur la scène politique et l'anniversaire du 6 février approche. Gare ! Gare ! politiciens au cœur léger ! »

Enfin, il ne faut pas négliger une dernière hypothèse, qui n'est peut-être pas la plus incertaine :

La « coupure » qui divise le groupe radical pourrait peut-être devenir définitive.

Dans ce cas, M. Laval serait en état de poursuivre son œuvre à la tête du gouvernement en ayant derrière lui les trente radicaux qui soutinrent déjà son Cabinet.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La mort du Roi d'Angleterre

Il était près de minuit lorsque le Roi d'Angleterre rendit le dernier soupir, ayant, auprès de lui, la Reine et ses enfants.

A 17 h. 30, lundi, les médecins avaient publié un bulletin de santé peu rassurant indiquant une diminution de forces chez le roi.

L'impression causée par ce bulletin avait été d'autant plus pénible que vers la fin de la matinée, le souverain avait encore pu signer lui-même un document d'Etat.

Quelques instants avant la fin de son époux, la reine a été appelée dans la chambre du roi où se trouvaient les docteurs et les infirmières. Près de 2000 personnes s'écrasaient aux grilles de Buckingham quand l'annonce de la mort prochaine du roi fut affichée. Elle se répandit de bouche en bouche à mi-voix, puis il se fit un profond silence.

Dans certains théâtres, acteurs et spectateurs, apprenant que le roi était entré en agonie, entonnèrent spontanément le « God save the king ».

Dans plusieurs dancings, les danses cessèrent immédiatement et les musiciens quittèrent leurs pupitres. Les soupeurs se groupèrent autour des « printings », attendant, avec une émotion profonde, les dernières nouvelles. Les banquets furent immédiatement suspendus.

En sortant des salles de spectacles, de nombreuses personnes se rendirent immédiatement devant le palais de Buckingham grossir la foule qui stationnait depuis plusieurs heures.

Il a fallu faire appel à des renforts de police pour assurer l'écoulement du trafic, arrêté à 300 mètres à la ronde autour du palais royal.

En apprenant que leur souverain bien-aimé était, pour ainsi dire, à l'agonie, les paysans du petit village de Dersingham, situé à proximité de Sandringham, très émus, les larmes aux yeux, parlèrent à voix basse de leur maître, qu'un certain nombre d'entre eux avaient connu quand il était encore un jeune homme.

D'ores et déjà, tous les postes de radio-concert de Grande-Bretagne ont cessé toute diffusion.

A Sandringham house, les rideaux de toutes les fenêtres ont été tirés. La princesse Mary, fille des souverains et l'archevêque de Canterbury, grand ami du roi, consolent la reine.

Dans la journée, le Roi avait reçu les derniers sacrements de l'archevêque de Canterbury.

George V, roi de la Grande-Bretagne, fils du roi Edouard VII, naquit à Londres le 3 juin 1865.

En 1891, il fut nommé duc d'York et en 1892, à la mort de son frère, le duc de Clarence, il devint héritier présomptif de la couronne.

De son mariage, George V a eu six enfants, dont l'aîné, Edouard-Albert, prince de Galles, né à Londres en 1894, servit comme officier pendant la grande guerre et effectua ensuite de grands voyages aux Indes, au Canada, dans l'Amérique du Sud et en Afrique.

C'est le Roi de demain.

* * *

Un service religieux à la mémoire du roi a été célébré mardi en la cathédrale de St-Paul. Dans tout l'Empire, les drapeaux ont été mis en berne. Les bâtiments ont tiré une salve de 70 coups de canon, espacés d'une minute. La salve a commencé à 9 heures. Les navires à l'ancre dans les ports étrangers ont suivi les mêmes instructions.

Conformément à l'acte de succession de 1707, le parlement doit se réunir immédiatement pour la transmission de la couronne.

Des dispositions ont été prises en conséquence pour que la Chambre des lords et la Chambre des communes se réunissent ce soir mardi à 18 heures.

Dans les trois jours, le conseil privé est convoqué afin de proclamer l'avènement du nouveau roi. La succession revient « au très haut et très puissant prince Edouard, Albert, Christian, George, André, Patrick, David, proclamé Edouard VIII, roi par la grâce de Dieu de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, des Dominions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi et empereur des Indes ». C'est la formule consacrée.

Les hommages à la mémoire du roi George V occupent dans tous les journaux la place entière réservée aux éditoriaux.

La douleur des sujets de George V, écrit le « Times » est comme le fut leur joie au moment du jubilé, leur hommage instinctif envers une vie qui accepta et transmit la haute conception victorienne du devoir public et privé.

Parlant du nouveau roi, le « Daily Herald » dit : Il a été et restera, non pas au-dessus du peuple, mais avec lui. Il possède une haine profonde de l'imposture et des fausses dignités. Il a vu les travailleurs et leur a parlé dans les usines et chez eux. Jamais il ne s'est montré hautain, ni condescendant. Il a été un visiteur amical, un homme au milieu de ses semblables.

Les condoléances de la Suisse

Dès que la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre George V a été connue, le drapeau en berne a été hissé sur le Palais fédéral.

M. Meyer, président de la Confédération, a envoyé au roi Edouard VIII un télégramme de condoléances au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse.

Une visite officielle de deuil aura lieu à la légation britannique dès que les diplomates qui séjournent en ce moment en Angleterre seront de retour.

La femme du directeur des contributions indirectes de Marseille a la gorge tranchée dans un accident d'auto

Au début de l'après-midi, au quartier du Moulin de Redon, près d'Auriol, une voiture de tourisme occupée par M. et Mme Léon Chabas, directeur des contributions indirectes de Marseille, se dirigeait vers Saint-Zacharie, lorsque, dérapant sur le sol mouillé, elle alla heurter avec violence un autobus venant de la direction opposée.

Dans le choc, Mme Chabas eut la gorge tranchée par la vitre du pare-brise, qui avait volé en éclats. Son mari ne reçut que des ecchymoses sans gravité. Mme Chabas fut aussitôt transportée chez un docteur de Saint-Zacharie, qui ne put que constater le décès.

Les Italiens profitent de leur récente victoire

L'envoyé du « Secolo sera » télégraphie de Mogadiscio :

Sur le front de Somalie, l'avance continue dans tout le secteur. La colonne, composée de troupes indigènes et de bataillons érythréens, avance le long de la frontière du Kenia, suivie par les avions et accueille de nombreux Abyssins cachés sous des buissons situés sur la rive droite du Ganale-Doria. Ils se présentent aux officiers italiens dans un état pitoyable et sont affamés.

Les troupes italiennes ont découvert, cachées dans une caverne, une grande quantité d'armes et de munitions abandonnées par l'ennemi. Quinze mitrailleuses ont été trouvées dans la journée de lundi et des centaines de fusils. Cela démontre la fuite désordonnée de l'ennemi.

Il semble que le ras Desta se soit enfui vers le nord-ouest sur un mulet, laissant ses troupes sans commandement.

Des centaines de camions assurent le ravitaillement complet des troupes italiennes dans leur marche en avant.

D'autre part, de nouveaux terrains d'aviation permettent aux avions d'appuyer les mouvements des troupes dont le moral est très élevé.

Une femme avait vendu sa fille à des romanichels pour boire

Le Parquet de Valenciennes instruit actuellement une déplorable affaire. Une femme, ivrognesse invétérée, bancale et bossue, Marie Florent, 34 ans, a cédé contre reçu, établi en bonne et due forme, sa fillette Thérèse, âgée de 3 ans, à des bohémiens résidant dans une roulette à Mons.

L'enfant a été retrouvée et confiée à l'assistance publique. La mère dénaturée, qui a disparu depuis le 3 janvier dernier est activement recherchée.

NOUVELLES SUISSES

L'impôt sur les boissons

Après avoir liquidé l'article relatif aux routes alpestres, le **Conseil national** a passé, hier, en séance de relevée à l'article 34 instituant un impôt sur les boissons. Le Conseil fédéral et la majorité de la commission, rapporteurs MM. **Maeder** (St-Gall, cath.), et **Berthoud** (Neuchâtel, rad.), proposent que l'impôt sur la bière soit porté de 4 à 6 c. par litre.

Ils rappellent que le vin étranger supporte actuellement une taxe de 33 francs l'hectolitre, ce qui représente le double de la valeur de la marchandise. On peut demander plus à la bière qu'au vin. La majoration proposée par le Conseil fédéral vise à ne pas renchérir la consommation, elle peut être supportée par les brasseurs.

M. **Oprecht** (Zurich, soc.), qui a fait minorité dans la commission, propose de majorer l'impôt de 4 à 14 centimes par litre.

M. **Meyer**, chef des finances, déclare que la Suisse frappe plus fortement la bière que plusieurs autres pays d'Europe. En frappant la bière plus fortement que le propose le Conseil fédéral on renchérit cette boisson, on en diminue la consommation et on porte atteinte au rendement de l'impôt. Il serait anti-économique de porter atteinte à une industrie florissante du pays. La consommation de la bière joue pour les restaurants un rôle plus important que la consommation du vin. L'impôt sera rendu plus supportable par la diminution du prix du malt, de sorte qu'on peut supputer qu'il n'y aura aucune augmentation du prix de la bière. L'orateur combat les propositions présentées dans le débat. Il estime notamment que la question de la suppression de l'impôt sur le vin ne doit pas figurer au programme financier.

Finalement la proposition de la majorité (6 centimes) est votée par 81 voix contre 71 à celle de M. Muller (St-Gall), 8 centimes.

Le niveau du lac de Neuchâtel est inquiétant

Le niveau du lac de Neuchâtel était hier de 430 mètres 780. C'est la plus haute cote enregistrée depuis le 10 février 1910 (l'année des inondations) cote record de 430 m. 850. Il faut vivement espérer que la pluie cessera ces prochains jours car si le mauvais temps persiste et que pour comble de malheur le vent souffle en tempête il faudrait craindre le pire.

En effet, en 1910, le lac démonté avait sérieusement endommagé la route cantonale d'Auvernier à Neuchâtel principalement, y creusant par endroits des trous de plusieurs mètres cubes. Le danger d'inondation pour les localités riveraines et du Val de Travers est également grand en cas d'une nouvelle fonte des neiges.

Dans la région de Marin, Champion et jusqu'à la Broye les terres basses appelées Grands Marais sont presque complètement sous l'eau. Des petits îlots émergent par endroits donnant au paysage un aspect nouveau d'un effet très pittoresque.

Les cambriolages

Le tribunal cantonal d'Uri s'est occupé de trois jeunes prévenus, auteurs d'une tentative de vol à main armée, de cambriolages et d'incendies. Ils tentèrent notamment d'attaquer une vendeuse portant sur elle les recettes de la journée. Le feu qu'ils mirent à des écuries aurait pu provoquer d'importants dégâts, car le fœhn souffle avec rage dans ces régions. Le principal inculpé a été condamné à 18 mois de pénitencier, un autre à un an de la même peine, et le troisième qui est mineur et qui n'est pas accusé du délit d'incendie, à neuf mois d'internement dans une maison de travail. Deux de ces individus sont Allemands. L'un d'entre eux sera expulsé.

* * *

Dans la nuit de vendredi à samedi, un vol audacieux a été commis au détriment de M. Lambelet, boulanger et négociant à Dompierre (Fribourg). Le, ou probablement les voleurs se sont introduits par une fenêtre ouvrant sur un jardin, en fracturant un volet et découpant une vitre. Ils ont réussi à emporter sans être dérangés pour plus de 400 fr. de marchandises, sous-vêtements, chemises, pantalons, bas, tabacs, chocolats, etc. Pour enlever le tout, ils prirent des sacs dans un réduit attenant.

La gendarmerie enquête. Pour la troisième fois en quelques années, le magasin Lambelet est cambriolé.

* * *

A Lausanne, une personne qui se trouvait samedi dans un des grands magasins s'est laissé subtiliser son porte-monnaie contenant 80 fr. et des billets de chemin de fer.

Par ailleurs, des voleurs se sont introduits dans une cave de la rue Haldimand et ont dérobé là 120 bouteilles de vin et de liqueurs des marques les plus fines.

Terrible chute d'un couvreur

Hier, vers 16 heures, M. Emile Kaspar, 25 ans, ouvrier ferblantier couvreur, domicilié à Nyon, qui travaillait sur un toit à la rue des Moulins, a fait une chute d'une douzaine de mètres et s'est grièvement blessé. C'est en faisant descendre une échelle au moyen d'une corde que M. Kaspar perdit l'équilibre. Dans sa chute, il tomba sur l'échelle qui se brisa, amortissant probablement le choc. M. Kaspar, qui a une grosse plaie à la tête, souffre d'une fissure du crâne.

A l'infirmerie de Nyon, où il a été transporté, on ne peut encore se prononcer sur son état. Le blessé est un jeune homme très sérieux, depuis quatre ans au service de son patron.

Edouard VIII, le nouveau roi d'Angleterre

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, Zurich

Les **nouvelles assurances de capitaux** conclues par cette Société en 1935 s'élèvent à 139 millions de francs, accusant ainsi une augmentation sur les chiffres des deux exercices précédents (1933 : 138 millions, 1934 : 135 millions de francs).

Sur les recettes de l'exercice 1935, 39 millions de francs environ ont été investis en placements fermes. L'avoir en banque et les comptes de chèques postaux destinés aux prestations d'assurance à échoir et aux placements fermes ont augmenté de 10 millions de francs environ. Le **total de l'actif** dont la Société dispose pour faire face à ses engagements s'élève à 772 millions de francs (contre 723 millions à la fin de l'exercice précédent).

Agence générale pour le Valais : Edouard Pierroz, Martigny.

NOUVELLES LOCALES

Nomination ecclésiastique

Par décision de Son Excellence Mgr V. Biéler, Révérendissime Evêque de Sion, M. l'Abbé André Imhof, vicaire à Kippel est nommé Curé de Blatten.

Chancellerie de l'Evêché.

La bagarre tragique de Sion

Ce matin mardi est venue devant le tribunal du district de Lausanne la tragique bagarre qui s'est déroulée à Sion.

L'alcool a joué, hélas ! dans cette affaire un rôle de premier plan.

Rappelons les faits.

Le 15 août 1934, une quinzaine de Morgiens partirent en autocar pour aller visiter les travaux de la Dixence. Vers 18 heures, la visite terminée, ils arrivèrent à Sion, où ils firent un arrêt.

On était gai, plus que cela, en goguette.

Vers 18 h., l'un d'eux, M. D. se prit de chicane avec un trio rencontré sur place et composé de Paul Rochat, de Marcel R., et d'une dame. D. proféra à l'adresse de Rochat des injures sonores.

Marcel Rochat poursuivit D. et lui administra une paire de gifles, puis il revint s'asseoir au café. Par malheur, D. crut devoir revenir à la charge et renouveler ses injures. Cette fois, ce fut Paul Rochat qui le poursuivit.

Au cours de cette poursuite, Paul Rochat rencontra deux Morgiens qui étaient demeurés absolument étrangers à la querelle : Louis S. et Alfred-Pierre M. Paul Rochat bouscula M. d'un coup de poing à la poitrine et administra à S. un violent coup de pied dans le ventre. M., ainsi provoqué et frappé, voulut porter secours à son camarade S. et donna un coup de poing à Paul Rochat qui tomba durement sur le pavé ; étourdi un instant, Rochat se releva, retourna au café et, peu après, conduisit lui-même son auto à l'hôtel.

La bagarre n'aurait eu sans doute aucune suite, si, dès le lendemain, Paul Rochat n'avait souffert de maux de tête ; ramené à Lausanne, il y décéda des suites d'une fracture du crâne le 24 août.

L'accusé, un Morgien, nommé Alfred M., fils, entrepreneur, est un garçon de 36 ans sur le compte duquel on n'a que d'excellents renseignements. Sobre, travailleur, honnête, le voilà inculpé du délit de voies de fait ayant entraîné la mort.

Mme R., la femme de la victime, renonce à se porter partie civile, ayant été indemnisée par 6000 francs par M. Alfred M.

Ce dernier se présente de façon fort sympathique. Il paie durement les conséquences d'un geste violent. Il va de soi qu'il n'eut jamais l'intention de donner la mort au malheureux Rochat. C'est avec un accent de franchise qu'il fait le récit des faits.

— Pour venir en aide à mon ami, j'ai donné un coup de poing sur le menton de Paul Rochat.

— Vous l'avez donné terriblement fort!

— Mon Président, je n'ai jamais frappé personne jusqu'ici.

— Paul est tombé.

— Oui, mais il s'est relevé de lui-même...

Sans se méfier des suites de la bagarre, M. rentra tranquillement de Sion à Morges.

On entend Mme G., qui habite actuellement Anvers, et qui se trouvait à Sion avec M. Paul Rochat, ainsi qu'avec l'associé de ce dernier, M. Marcel R. Mme G. avait l'habitude d'accompagner M. P. Rochat dans ses tournées.

---

24 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

La mission Sainte-Marie

Pendant quelques instants, laissant les deux officiers chinois poursuivre leur chemin, l'enseigne s'arrêta, attardant un long regard sur toute cette foule bruyante et agitée des bambins que surveillait à ce moment la sœur Bernadette. Le cœur de d'Ortignac se serra et d'obsédantes pensées vinrent à l'esprit du chef du petit détachement. Tous ces malheureux allaient-ils donc être exposés au massacre à brève échéance ? La poignée d'hommes dont il disposait serait-elle suffisamment forte pour résister à toutes les attaques, pour les endiguer victorieusement et pour déjouer toutes les trahisons ?...

Plus inquiet qu'il ne voulait le paraître, l'enseigne rejoignit sans plus tarder ses matelots qui attendaient toujours au même endroit. Au bout de quelques instants, Legallec, qui l'avait aperçu de la porte du poste de T. S. F., s'empressa d'accourir à sa rencontre et de lui tendre une message qu'il venait de recevoir.

L'officier s'empara du pli et sa physionomie s'éclaira quand il eut pris connaissance des lignes que le matelot avait hâtivement tracées au crayon. Hervé Goulven le prévenait, en effet, que le retour du « Sergent Bobillot » s'effectuait dans les meilleures conditions possibles.

La canonnière avait déjà franchi la moitié de son parcours. Aidée par le courant, elle espérait atteindre Hankéou à la tombée de la nuit. En attendant, son chef s'inquiétait de la situation à I-Tang et demandait qu'on le mît au courant des événements.

Sans plus attendre, d'Ortignac s'empressa de tracer avec son stylographe quelques lignes au verso du papier qu'il venait de recevoir et par lesquelles il avertissait son chef qu'il ne s'était rien produit d'anormal jusqu'ici, bien que l'avance des pillards se poursuivît nettement en direction de la ville où les réfugiés affluaient de plus en plus nombreux.

— Tu vas me transmettre immédiatement ce message, Legallec ! commanda aussitôt l'enseigne en s'adressant au marin, qui attendait immobile auprès de lui.

L'homme obéit sur-le-champ à son supérieur, il s'éloigna en courant, tandis que l'officier s'occupait de mettre Tugdual Cloarec et ses camarades au courant des nouvelles que lui avait envoyées le commandant de la canonnière.

— M'est avis, opina le Paimpolais, que personne n'aurait rien à redouter ici de la part des jaunes si le « Sergent-Bobillot » était demeuré auprès du débarcadère... Mais ils ont tous une araignée dans le plafond à Hankéou ! Qu'il s'agisse de messieurs les Anglais, de messieurs les Japonais, c'est toujours la même chose ! il faut chicaner et discuter avec eux au sujet des mesures à prendre ! Aussi, pendant qu'on perd son temps en palabres inutiles et que l'initiative individuelle se trouve complètement paralysée, l'irréparable peut s'accomplir !...

— Je te remercie de tes observations, Cloarec, interrompit d'Ortignac, mais à l'heure actuelle, tu as à obéir et non point à commander... Tu seras donc bien aimable de vouloir me laisser ce soin !...

Faisant contre mauvaise fortune, bon cœur, le Paimpolais se tut, mais, à l'attitude inquiète de ses voisins, il n'était pas difficile de constater que tous partageaient absolument les mêmes sentiments.

— Vous avez bien compris, déclara alors l'enseigne, je compte absolument sur vous pour veiller au grain... Dès que les sentinelles surprendront quelque chose d'anormal au dehors, qu'on me prévienne immédiatement ! ...

Sans plus attendre, d'Ortignac s'éloigna pour aller conférer pendant un moment avec le père Augustin. La cloche venait de sonner, annonçant la fin de la récréation, et les nombreux enfants qui s'étaient arrêtés tout autour du groupe des matelots et le considéraient curieusement s'empressaient de gagner leurs classes en courant et en poussant de petits cris joyeux. Sœur Bernadette battait des mains à plusieurs reprises pour rappeler à l'ordre les retardataires. Le biniou de Ruzik avait, en effet, intrigué bon nombre des jeunes Célestes, aussi ne s'éloignaient-ils qu'à regret, se demandant ce que pouvait bien être cet instrument de forme bizarre...

La nuit tomba lentement. Après avoir mangé la soupe que le cuisinier de la mission leur avait apportée, les sentinelles ayant été relevées au dehors, Tugdual Cloarec et ses camarades se réfugièrent dans la petite pièce que le franciscain avait mise à leur disposition pour leur servir de dortoir. Hâtivement, ils s'étendirent tous les sept sur les couches qui avaient été disposées à même le plancher.

Rouzik s'était saisi de son fidèle biniou et, dans les ténèbres, un air plaintif s'élevait qui incitait le petit groupe à laisser vagabonder ses pensées bien loin, là-bas, vers la chère Bretagne, pays des clochers à jour où attendaient les promises et les vieux, quand tout à coup le Paimpolais se redressa subitement sur son séant. Au dehors, dominant le son de l'instrument, un horrible cri venait de retentir.

— Avez-vous entendu les gars ? s'exclama le matelot d'Hervé Goulven, tandis que ses voisins s'immobilisaient interdits.

Tugdual Cloarec n'attendit pas que ses voisins lui eussent répondu. Brusquement, il se releva, écartant ses couvertures, puis, à demi vêtu, sans même prendre le temps de chausser ses souliers, il se précipita dans la cour...

(La suite en quatrième page.)

Le grand deuil de l'Angleterre

Le tabac et le sucre au Conseil national

La bagarre tragique de Sion devant le tribunal de Lausanne

Le témoin affirme que son compagnon, Paul, n'avait pas bu. Il se trouvait à Sion pour affaire. Si Rochat se fâcha, c'est parce qu'on le traita d'un nom de poisson à signification nettement péjorative.

On voulut embrasser dame G. Quelqu'un lui acheta son petit béret pour le prix de 5 fr.... Ce que l'homme peut être bête quand il a bu !..

Dame G. déclare que M. n'était ni de ses insulteurs, ni... des autres. Mais, à l'entendre, Paul Rochat aurait été frappé sans la moindre provocation, et sans avoir frappé lui-même.

M. Zweifel : — J'ai l'impression, Madame, que vous brodez joliment !... Devant le juge, vous avez fait des déclarations tout à fait différentes. Le jour fatal, à Sion, vous n'aviez pas non plus bu que de l'eau.

M. le président remarque que le témoin a l'air de dire la vérité.

Me Vallotton : — Il est bien exact que la bagarre a éclaté par la faute de M. Rod. D. ?

— Oui, certes !

— Nous agirons contre lui, car il a refusé de s'associer à toute action de dédommagement vis-à-vis de la famille de la victime.

Me Vallotton (avec un bon sourire). — Sans être indiscret, Madame, est-ce vous qu'on appelle la négresse ?

Mme G. — Il paraît !...

On entend ensuite M. Marcel Rochat, l'associé de la victime, puis d'autres témoins, qui n'apportent pas de renseignements très nouveaux.

Si c'est le tribunal de Lausanne qui connaît ce cas de bagarre, alors que celle-ci s'est produite à Sion, c'est parce que la victime, M. Paul Rochat, est morte à Lausanne.

Une nouvelle ordonnance sur la contribution fédérale de crise

On nous annonce de Berne que le Conseil fédéral a examiné et mis au point une nouvelle ordonnance sur la contribution fédérale de crise. Cette ordonnance sera publiée ces jours prochains. Elle comporte quelques modifications en ce qui concerne notamment le système du prélèvement de la contribution. La présentation d'une justification de paie est rendue obligatoire. Au sujet de l'état des papiers-valeur, une réglementation facultative est prévue.

Groupement des chanteurs du Valais central

Les délégués des sociétés faisant partie de ce groupement ont tenu leurs assises annuelles, à St-Léonard, le 12 janvier. Nous apprenons qu'ils ont décidé d'organiser la prochaine fête à St-Léonard le 10 mai **1936**.

BAGNES. — Une première à la Rosa Blanche. — Corr. — Lundi dernier, trois jeunes gens de la vallée ont fait, dans d'excellentes conditions, l'excursion de la Rosa Blanche.

Partis de la cabane du Mont-Fort à 9 heures, ils arrivèrent au sommet à 1 heure. Panorama splendide. Descente idéale.

C'est, croyons-nous, la première ascension qui s'effectue cette année dans la région.

BAGNES. — Les méfaits de la neige. — Corr. — Outre de nombreux petits éboulements, coulées de boue ou avalanches obstruant les routes, il y a à signaler, ici, comme probablement partout dans le Valais, à altitude égale, d'importants dégâts sur les arbres fruitiers et forestiers surtout. Ce sont les zones inférieures et moyennes qui ont le plus souffert et, comme essences, le pin et l'épicéa. On a remarqué en outre que là où avaient été pratiquées des coupes trop claires, les arbres ont été moins résistants.

Il est impossible, en ce moment, d'évaluer le volume du matériel cassé ou gisant, mais il est probable qu'il dépassera de beaucoup la possibilité de nos forêts.

Radio-Programmes

Mercredi 22 janvier. — 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. Le billet de midi. 13 h. 03 Fridolin et son copain. 13 h. 15 Gramo-concert. 15 h. Emission postscolaire. 16 h. 30 Emission commune. 18 h. Lecture pour les petits. 18 h. 20 Pour les petits collectionneurs. 18 h. 40 Pour ceux qui aiment la montagne. 18 h. 50 Pour les joueurs d'échecs. 19 h. 10 Quelques disques. 19 h. 15 L'actualité scientifique. 19 h. 40 Radio-chronique. 20 h. L'œuvre de Chopin. 20 h. 30 Fantaisies. 20 h. 40 6me concert symphonique. 21 h. 30 Dernières nouvelles. 22 h. 30 Les travaux du Conseil de la S. d. N.

CHAMOSON. — Représentation théâtrale. — (Corr.) — Nous avons eu le plaisir d'assister à la représentation théâtrale donnée par le Cercle catholique de Chamoson. Le drame « Sacerdoce » en trois actes, par Pierre Dumaine, constitue une leçon vivante d'éducation morale. L'attention soutenue que les spectateurs prêtèrent pendant toute la durée de l'action est le plus sûr éloge que nous puissions faire aux dévoués acteurs. Nous aimions les contrastes de sentiments et de voix de Vendôme et d'Hélène. Un peu plus de gravité et de profondeur vocales aurait procuré à Vendôme la perfection du rôle.

MONTHEY. — La Chanson valaisanne. — Lorsque M. Emile Vuillermoz, l'un des critiques musicaux les plus connus de notre temps, eut entendu la « Chanson valaisanne » aux fêtes du Rhône, il fut immédiatement séduit par les qualités vocales et le talent scénique de cet admirable ensemble. Et l'hommage qu'il lui fit en s'offrant à le présenter au public de Paris et en lui consacrant des articles élogieux dans de grands journaux littéraires de la capitale française, est de ces consécrations que reçoit seul le vrai talent.

Partout d'ailleurs où la « Chanson valaisanne » s'est produite, elle a suscité de l'admiration et une ardente sympathie.

Aussi est-ce une véritable aubaine qu'offre aux mélomanes de la région la Société de développement de Monthey en organisant un concert de la Chanson valaisanne le dimanche 26 janvier au soir dans la Grande salle du Cerf.

Les places peuvent être d'ores et déjà retenues au Bazar de Mlles Arlettaz, à Monthey (Tél. 6141). Il est même prudent de le faire car il y aura beaucoup de monde.

Le concert sera suivi d'une soirée dansante pour laquelle la Société de développement a engagé un orchestre réputé.

LES SPORTS

Les résultats du VIIIme Concours de ski des troupes valaisannes

1. Concours de patrouilles

A. Catégorie lourde. — 1. Grichting Albert, Patr. No 14, Mixte 89 ; 2. Plt Büchli, Patr. No 10, Gardes Vme ; 3. Cpl. Pralong Emile, Patr. No 21, IV/11, (Challenge troupes valaisannes, Rgt inf. mont. 6) ; 4. App. Frasserens Jules, Patr. No 15, V/11, Fus. Héritier Robert, Patr. No 20, gr. art. fort. 11 (Hors concours) ; 5. Feldw. Hutter Hans, Patr. No 12, VI/89, (Challenge autres troupes valaisannes que R. inf. mont. 6) ; 6. Fus. Fellay Maxime, Patr. No 16, III/12 ; 7. W.-M. Garbely Eugen, Patr. No 18, VI/89 ; 8. Mitr. Schers Emile, Patr. No 19, IV/11 ; 9. Appté Vouadoux Innocent, Patr. No 7, IV/88 ; 10. W.-M. Inderbinnen Médard, Patr. No, Groupe san. II/13 ; 11. Cpl. Loye Fernand, Patr. No 17, Bat. Lw. 106 ; 12. Cpl. Blötzer Félix, Patr. No 3, I/89 ; 13. Lt. Hansen Patr. No 2, I/89.

B. Catégorie légère. — 1. Cpl. Lorétan Ernest, Patr. No 26, Mixte 89 ; 2. Fus. Kalbermatten Eugen, Patr. No 25, II/89 (Challenge troupes val. légères) ; 3. Cpl. Aufdenblatten, Patr. No 29, III/89 ; 4. Säumer Kappel Alfons, Patr. No 32, Mixte ; 5. Fus. Gay-Crosier Léon, Patr. No 31, III/11 ; 6. S.-M. Genclet, Patr. No 28, 1/11 ; 7. Cpl. Lorétan Robert, Patr. No 24, Mixte 89 ; 8. Sgt. Gabioud Léonce, Patr. No 22, IV/12 ; 9. Cpl Filliez, Patr. No 33, Gr. art. aut. 1 ; 10. Fus. Sallamin Lucien, Patr. No 30, III/88 ; 11. Cpl. Glaissen Anton, Patr. No 23, V/89 ; 12. Säumer Kippel Armand, Patr. No 24, Mixte.

La cérémonie de distribution des prix terminée, les officiers et les invités se rendirent dans les spacieux salons, de l'Hôtel « Maison Blanche » où un bal avait été organisé.

Une nombreuse et belle phalange séduno-se représentait la capitale au concours de Loèche-les-Bains, et comme les bals de l'Hôtel de la Paix, à Sion, celui-ci se prolongea jusqu'au matin.

Ainsi, la journée de dimanche débutait sous les plus heureux auspices.

Malheureusement, un temps nuageux avait occasionné une baisse de la température peu propice à une bonne neige.

La course de descente à laquelle participaient 114 concurrents, débuta vers 10 h. La lutte fut chaude et l'on enregistra de très bons temps.

Course de descente et obstacles

1. Pionnier Duvoisin André ; 2. Sergt. major Hutter Hans, (Challenge des troupes valaisannes) ; 3. Fus. Kalbermatten Ignace ; 4. Cpl Glaisen ; 5. Cpl. Gabud Maurice ; 6. Appté Michellod Marcel ; 7. Garde frontière Mollien Marcel ; 8. Fus. Grichting Peter ; 9. Fus. Grichting Heinrich ; 10. Fus. Roten Heinrich.

L'après-midi, à 2 heures, des coureurs civils prirent le départ pour le concours de sauts devant une nombreuse assistance. Là aussi l'on obtint de beaux résultats.

Concours de sauts

Seniors : 1. Bach Roger, Château-d'Oex ; 2. Duvoisin André, Travers ; 3. Grichting Charles, Loèche ; 4. Moret Charles, Château-d'Oex ; 5. Ogi Alphonse, Château-d'Oex ; 6. Roten Henri, Loèche ; 7. Zufferey ; 8. Lehner Théodore, Loèche ; 9. Mayoraz Joseph, Sion. M. Mayoraz, de Sion, a réalisé un saut de 34 m. 50.

Juniors : 1. Grichting Richard, Loèche, 295,6 ; 2. Tauxe Emile, Château-d'Oex, 249 ; 3. Wandfluh, Kandersteg, 230,9 ; 4. Tchand Rodolphe, Kandersteg, 226,4 ; 5. Breudel Louis, Loèche-les-Bains, 182,7.

La dernière journée se clôtura par la distribution des prix sur la place de Loèche-les-Bains où le conseiller d'Etat Escher prononça un magistral discours.

Maintenant il ne nous reste plus qu'à louer le succès des soldats skieurs valaisans en même temps qu'à leur adresser nos plus cordiales félicitations !

P. S. — La patrouille du IV-11 gagnante du challenge des troupes valaisannes et du Rgt inf. mont. 6 était composée du caporal Pralong Emile, St-Martin ; appointé Michellod Marcel, Verbier ; mitr. Délèze Séraphin, Nendaz et mitr. Michelet André, Nendaz.

L. R.

La coupe de Verbier

Quelques jours seulement nous séparent de cette compétition qui a vite pris rang parmi les plus importantes du pays et qui réunira à nouveau le 26 courant, l'élite de nos skieurs.

La manifestation, qui est placée sous l'égide d'un Comité d'honneur composé de M. le conseiller d'Etat Troillet et de MM. Gard, président de Bagnes, et Théophile Gard, député, se déroulera d'après le programme suivant :

Jeudi 23 janvier :

14 h. Tirage au sort, à l'Hôtel Kluser, à Martigny. (Les inscriptions doivent parvenir à M. L. Spagnoli à Martigny, pour jeudi à midi au plus tard).

Samedi 25 :

De 18 h. à 20 h. : Distribution des dossards au Restaurant Alpina, à Verbier.

Dimanche 26 :

6 h. 30 et 9 h. : Offices divins.
7 h. 45 Rassemblement des coureurs pour la course de descente, à l'Hôtel de la Rosa-Blanche.
9 h. 15 Vacheret : départ des Dames.
9 h. 30 Croix des Ruinettes : départ des Juniors.
10 h. 15 Col de Médran : Départ des Seniors et des Vétérans.
13 h. 30 Slalom, Dames.
14 h. Slalom Messieurs : 1) Juniors ; 2) Seniors et Vétérans.
16 h. 30 Distribution des prix au Sport-Hôtel.

Un service d'autocars, dont nous indiquerons encore l'horaire, doublera samedi et dimanche les courses régulières des cars postaux et du chemin de fer Martigny-Orsières.

D'après les premières inscriptions, la participation à cette 3me « Coupe » ne semble pas devoir être inférieure à celle des années précédentes. Il y aura donc du beau sport dimanche à la Combe de Médran, et Verbier verra sans doute accourir à nouveau la grande foule des spectateurs applaudir aux exploits téméraires de nos as.

BIBLIOGRAPHIE

LE SILLON ROMAND. Journal agricole illustré, paraissant chaque semaine.

Sommaire du numéro du 17 janvier : Carnet du vétérinaire : Maladie des joints. Soins à donner aux cactées pendant l'hiver. — La culture du champignon de Paris. — Un curieux document : Lettre de 1853. — Graphologie. — Pour avoir beaucoup d'œufs. — L'achat de volailles. — Le lapin blanc de Vienne.

Monsieur et Madame **Emile FUSAY** ; Monsieur et Madame **Cyrille FUSAY** et leurs enfants ; Monsieur et Madame **Théophile FUSAY** et leurs enfants, à Bagnes ; Monsieur et Madame **Alfred FUSAY** et leurs enfants, à Vernayaz ; Monsieur et Madame **Eugène FUSAY** et leur fille, à Fully ; Monsieur **Maurice FUSAY** ; Monsieur et Madame **Edouard FUSAY** ; Monsieur et Madame **Joseph FUSAY** et leur fils, à Bagnes ; Mademoiselle **Elise GARD** ; Madame veuve **Maurice GARD** ; Monsieur et Madame **Emile GUIGOZ** ; Monsieur **Maurice FILLIEZ** ; ainsi que les familles parentes et alliées **GARD, BESSON, FELLAY, MARET, GIROUD, POSSE, TORELLOZ, CARRON, GUIGOZ, JACQUEMIN, LAPAPIE, LUISIER, TARAMARCAZ,** à Bagnes, Monthey, Martigny, Genève, Fully et Lens, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Eugénie Fusay

née GARD

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection après une longue maladie le 21 janvier dans sa 72me année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Bagnes le 23 janvier à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

†

La famille de Monsieur **Léon CHAPERON-MEGEMOND,** profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de son grand deuil, remercie vivement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à sa douleur.

Notre Service télégraphique et téléphonique

La mort du roi d'Angleterre

Les condoléances

BERNE, 21 janvier. (Ag.) — Le président de la Confédération suisse a adressé au Roi Edouard VIII le télégramme de condoléances suivant :

Profondément touchés par la nouvelle du décès du Roi George V, votre Auguste Père, nous nous associons au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse à la douleur de tous les peuples de l'Empire et adressons nos condoléances émues à Votre Majesté, à Sa Majesté la Reine Mary et à toute la Famille Royale.

Nous vous exprimons en même temps nos vœux chaleureux pour la prospérité et le bonheur de votre règne.

BERNE, 21 janvier. (Ag.) — Les drapeaux des représentations diplomatiques et consulaires de la ville ont été mis en berne à la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre.

Le Secrétaire général de la S. d. N. a envoyé le message suivant à M. Eden, secrétaire d'Etat au Foreign-Office :

Profondément ému par le décès de Sa Majesté George V, je vous prie d'agréer les respectueuses condoléances en mon nom personnel et en celui de la S. d. N. qui s'associe au deuil de la Nation et des Dominions britanniques.

ROME, 21 janvier. (Ag.) — M. Mussolini a adressé le télégramme suivant à M. Baldwin :

Le peuple italien a appris avec une émotion profonde la mort du Roi George V et prend part avec une sympathie émue à la grande tristesse du peuple anglais.

Tous les édifices publics mettront leurs drapeaux en berne jusqu'au jour des obsèques.

DOORN, 21 janvier. — L'ex-Kaiser a fait parvenir, en anglais, une dépêche de condoléances à la Reine Mary.

PARIS, 21 janvier. (Havas). — Tous les ministres du gouvernement se sont fait inscrire ce matin à l'ambassade d'Angleterre où le chef des protocoles, M. de Fouquière a présenté les condoléances du président de la République.

PARIS, 21 janvier. (Havas). — M. Albert Lebrun, président de la République française, a adressé le télégramme suivant au prince de Galles :

C'est avec une vive émotion que j'apprends la mort de sa Majesté le Roi George V. M'associant au deuil de votre Altesse royale, je lui adresse l'expression de ma profonde sympathie.

Les sentiments que votre auguste père avait témoignés à la France et l'impérissable souvenir des glorieux événements qui, sous son règne, ont uni les deux peuples, resteront gravés en notre mémoire. De tout cœur, le peuple français prend part à la grande douleur que cause aux peuples de l'Empire britannique la perte de leur bien-aimé souverain.

Le deuil de la Cour

LONDRES, 21 janvier. — Le Roi Edouard s'est rendu au Palais de Buckingham où il a effectué se première visite en tant que Souverain. Il a ordonné un deuil de cour de neuf mois.

Aux Chambres fédérales

Le tabac

BERNE, 21 janvier. — Le **Conseil national** aborde l'article sur le tabac. La majorité de la commission maintient le système actuel. Les recettes découlant de l'imposition doivent, par arrêté fédéral être augmentées de 5 millions par an.

MM. **Cottier** (Vaud, rad.), et **Mermod** (Vaud, rad.), proposent de biffer tout l'article concernant l'imposition du tabac.

M. **Roulet** (Vaud, paysan), propose un alinéa nouveau ainsi formulé : Le Conseil fédéral prendra toutes mesures utiles, dans le but de protéger la culture du tabac indigène.

M. **Rohr** (Argovie, cath.), propose que les branches de l'industrie du tabac où le travail se fait à la main soient exonérées de toute nouvelle charge.

Une longue discussion s'ensuivit à laquelle prirent part MM. Aubert, Lachenal, Joss, Baumann, Schneider et Duft.

M. **Meyer,** chef des finances, combat tous les amendements à la proposition de la majorité de la commission. Par 63 voix contre 56, la Chambre décide que les tolérances appliquées à la coupe fine doivent être supprimées et non pas restreintes selon le texte de la commission. Par 64 voix contre 58 elle décide de placer les tabacs blonds au même niveau que les tabacs noirs pour les droits d'entrée (proposition Lachenal). L'amendement Roulet (protection du travail indigène) est adopté par 59 voix contre 42.

Ainsi amendé, l'article est maintenu à une forte majorité contre la proposition de le biffer.

Le sucre

On passe à l'article 35 instituant une augmentation des droits d'entrée sur le sucre.

La majorité de la commission, rapporteurs MM. **Graf** (Berne, rad.), et **Bossi** (Tessin, rad.), propose les taux fixés par le Conseil fédéral, soit fr. 10 pour les mélasses et sirops et de 8 fr. pour le sucre brut, fr. 22 pour le sucre cristallisé, fr. 27 pour le sucre pilé et fr. 27 pour l'autre.

M. **Graber** (Neuchâtel, soc.), au nom de la minorité combat les taxes qui sont inacceptables au point de vue social et constitutionnel. Il propose de biffer l'art. 35, le sucre étant un objet d'alimentation de première nécessité.

M. **Stäubli** (Zurich, ind.), propose de porter de 15 à 20 francs par 100 kg. le taux du droit sur le sucre.

M. **Schwar** (Vaud, paysan), présente un amendement demandant au Conseil fédéral de tenir compte des intérêts de l'agriculture en favorisant la culture de la betterave sucrière. La Suisse est le seul pays d'Europe qui importe encore du sucre. Le Conseil fédéral estime que l'absorption de la production devrait se faire par la fabrique d'Aarberg. Mais la betterave prospère aussi dans les cantons romands.

M. **Duttweiler** (Berne, ind.), propose avec la minorité, de biffer l'article. Subsidiairement, il propose des tarifs de 5 fr. pour les mélasses et sirops, 10 fr. 20 pour le sucre brut, 17 fr. pour le sucre cristallisé, 20 fr. pour le sucre pilé et 22 fr. sur l'autre sucre.

LA GUERRE ITALO-ETHIOPIENNE

Le communiqué italien

ROME, 21 janvier. (Ag.) — Le maréchal Badoglio télégraphie :

Les troupes du général Graziani continuent à recueillir les fugitifs de l'armée du ras Desta. Sur le front érythréen, un sous-chef de l'armée du ras Seyoum a fait acte de soumission aux autorités italiennes à Agula.

Un appareil de bombardement est tombé dans la région d'Andino, au sud de Makallé.

Le communiqué éthiopien

HARRAR, 21 janvier. — Deux avions italiens ont bombardé Daggabour aujourd'hui. L'un d'eux aurait fait une chute près de Daggo-Moodo.

Le procès Schweizer

BALE, 21 janvier. (Ag.) — L'audition des témoins commence. Contrairement à l'accusé, tous les témoins disent que la femme assassinée était honnête, économe et travailleuse. Sa belle-sœur a constaté à plusieurs reprises que la mère et l'enfant avaient faim. Les voisins déclarent que la femme vivait dans la crainte perpétuelle de son mari qui l'a menacée et battue à plus d'une reprise.

L'audition des témoins est ajournée.

Madame Veuve **Amélie FRACHEBOUD,** à Vionnaz; Monsieur **Ignace FRACHEBOUD** et sa fiancée, Mademoiselle **Laurence MARIAUX,** ont la douleur de faire part du décès de

M. Théobald Fracheboud

Tailleur

leur cher fils et frère, enlevé à leur affection le 21 janvier à l'âge de 29 ans.

L'ensevelissement aura lieu le 23 janvier 1936, à 10 heures, à Vionnaz.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.

MONTHEY - Hôtel du Cerf

Dimanche 26 janvier 1936, à 20 h. 30

Grand Concert

par la **„Chanson valaisanne“** groupe mixte costumé de Sion

Après le concert : **Grande Soirée dansante**

Je solde avant fin janvier

2 magnifiques chambres à coucher

en noyer, 2 lits, pour le prix de Fr. 690.— et 780.—. **P. Barman,** ébéniste, St-Martin, 36, Tél. 22.911, Lausanne

Humilimont

près **BULLE** (Gruyère) Tél. : Echarlens (Bulle) 5040

Clinique pour maladies nerveuses, des voies digestives, diabète, rhumatisme. — Cure de repos.

Installations modernes d'Hydro et Electrothérapie. Rayons ultra-courts, diathermie, lampe de quartz, etc.

Etablissement complètement remis à neuf. Eau courante. Prix modérés.

Réouverture le 7 janvier 1936.

Prospectus sur demande.

Direction : Dr A. Jordan.

La meilleure adresse...

pour tous vos travaux d'impression

Imprimerie Rhodanique

St-Maurice Tél. 2.08

En chœur et confiantes toutes les ménagères chantent les mérites de la bonne vieille marque DV: avec cette chicorée aucune déception possible! Qui veut un café corsé, régal pour l'odorat, la vue et le goût, n'oublie donc pas d'y mettre de la DV.

DV synonyme de confiance!

A vendre pour cause de santé une

scie à ruban

montée sur chariot, en parfait état de marche.

S'adresser à Clovis Bochatey, Miéville.

Légumes frais **à vendre** directement du producteur. Prix, départ Sugiez sans engagement : Carottes jaunes 6 ct., carottes nantaises 6 ct., céleris pommes 28 ct., Poireau vert 19 ct., poireau blanc 38 ct., choux de Bruxelles 50-55 ct., raves blanches 6 ct., choux-raves 7 ct., épinards 48-53 ct., ct., échalottes 40 ct., oignons garniture 27 ct., oignons gros 25 ct., salsifis 40 ct.

Se recommande : Union maraîchère du Vully, Nant. Tél. 54.

Vieux timbres suisses

1845-1850

Amateur serait acheteur de timbres en bon état, au plus haut prix. Paiement comptant. Faire recherches dans vieux papiers, dossiers et correspondances.

Offres détaillées sous E.A. M. 91 au Nouvelliste.

A VENDRE à Martigny-Croix une

MAISON D'HABITATION

avec jardin, bas prix.

Paul Hugon.

Jeune homme

fort, est demandé de suite comme apprenti boulanger.

S'adresser à la Boulangerie Kæstli, Monthey.

A remettre de suite ou à vendre

Petit HOTEL

avec café et restaurant, excellente affaire, prix à convenir.

Ecrire sous E. 51136 X. à Publicitas, Genève.

Bon marché !

Gnagis

crus, queues, museaux, bajoues, oreilles de porcs, 30 ct. le ½ kg. ; TETINES fumées, marchandise soignée, 25 c. le ½ kg.; SAUCISSES ménage, porc et bœuf extra, fr. 1.10 le ½ kg. GRAISSE BOEUF FONDUE, 60 ct. le ½ kg. Service soigné contre remboursement, port en plus. — Se recommande:

Boucherie-charcuterie

SUTER, MONTREUX

Bon

pour essai gratuit par correspondance. - **Allemand, anglais, sténo, orthographe,** en 3 mois **garantis** sans vous déplacer. Découper et joindre 40 ct.

Ecole centrale, Prof. Bernard, Service D, Vevey.

On prendrait

huit moutons

en hivernage, pour 3 mois.

S'adresser à Emile Vouilloz, Saxon.

A vendre

BEAUX PORCELETS

de 4 semaines.

S'adresser à Jean Jacquemoud, Vérossaz.

A vendre une

propriété

de 20.000 m2, excellent terrain, à proximité de Martigny.

S'adresser au Nouvelliste sous F. 912.

GAY r. Pichard 11 LAUSANNE GAY OPTICIEN

Consultations à **St-Maurice,** tous les vendredis de 8 h. à 12 h. à la Droguerie Agaunoise

Ordonnances, Réparations

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les 361-1 L

coffres-forts

et Cassettes Incombustibles de la Maison **François Tauxe,** fabricant de Coffres-forts, à Malley, **Lausanne.**

Hors concours aux Expositions cantonales de Sion et Sierre

Réparations Ouvertures - Transports

CREDIT SIERROIS

Capital : Fr. 1.000.000.—
Réserves : Fr. 300.000.—

pale sur

carnets d'épargne : **3.50** %

comptes à terme, de **3** à **3.75** % selon durée

certificats de dépôts à 3 ans : **4** %

certificats de dépôts à 5 ans : **4.25** %

Contrôlé par l'Union Suisse des Banques Régionales

Commerçants !
Artisans !
Industriels !

Chaque jour, de multiples offres de publicité vous sont présentées ; il y en'a certainement de bonnes, mais **une seule** l'est **incontestablement,** c'est celle du

JOURNAL QUOTIDIEN

qui, par ses informations journalières suivies devient le pain spirituel de ses abonnés. On l'attend et on le détaille chaque matin d'un bout à l'autre.

La publicité dans le

„Nouvelliste Valaisan“

le seul journal quotidien de la Vallée du Rhône, est toujours assurée du plus grand succès.

Songez-y avant d'entreprendre vos campagnes de publicité.

Le „Nouvelliste“, grâce à son prix d'abonnement à la portée de toutes les bourses, reste le journal le plus attentivement **lu** du Valais et des régions avoisinantes.

Certains journaux, on les parcourt ; le „Nouvelliste“, on le lit entièrement.

Banque Cantonale du Valais, Sion

Toutes opérations de banque

Prêts hypothécaires 4½ à 5%

suivant les garanties

BONS de CAISSE à 3 ans : **3¾** %

BONS de DÉPOTS à 5 ans : **4** %

CHAPITRE X

Tout d'abord, le matelot chercha à s'orienter. Il faisait une nuit assez claire et les étoiles scintillaient nombreuses dans le ciel. Pendant quelques instants, le brave garçon s'immobilisa, prêtant l'oreille, se demandant si le cri mystérieux qui avait attiré son attention, n'allait point se reproduire ; mais ce fut en vain qu'il s'attanda. Un impressionnant silence régnait tout autour.

— Pourtant, grommela le Paimpolais, je n'ai point rêvé...

Les six matelots, profondément intrigués eux aussi, s'étaient empressés de rejoindre leur camarade.

— Il m'a semblé que cela venait du poste de Legallec ! opina Rouzik...

— Il fait noir comme poivre ! allume un falot que diable ! s'exclama un autre marin, nous irons voir là-bas ce dont il s'agit...

Un faisceau lumineux balaya aussitôt les ténèbres, Tugdual Cloarec venait de mettre la main sur une lampe électrique, qu'il avait toujours sur lui, dans la poche de son pantalon.

— Larguons les amarres, les gars... et souquons ferme... Legallec couche dans le poste de T. S. F. nous n'avons donc qu'à aller lui demander des explications. Il pourra sans doute nous renseigner !

Dans le plus grand silence, le petit groupe se dirigea vers la porte du refuge du radiotélégraphiste qui se dressait à une dizaine de pas de là. Le premier, le matelot d'Hervé Goulven parvint sur le seuil, promenant aussitôt les rayons de sa lampe à l'intérieur de la pièce.

— Legallec, es-tu là, mon gars ? interrogea-t-il d'une voix qui tremblait un peu.

Nul ne répondit à cet appel ; alors, de plus en plus angoissé, le Paimpolais avança de deux pas. Une exclamation d'horreur lui échappa bientôt :

— Saint Guénolé ! Legallec a été assassiné !

Le cône lumineux venait à ce moment de s'arrêter sur une forme inerte qui gisait sur le plancher, au milieu d'une mare de sang. Rompant brusquement avec son immobilité, Tugdual Cloarec s'agenouilla, mortellement inquiet :

— Legallec ! Mon gars ! Réponds-nous vite ! C'est Tug ! Ton vieux Tug qui se trouve auprès de toi ! Que t'est-il donc arrivé ?

Le colosse ne mit pas longtemps à se rendre compte qu'il se dépensait en vain. Le radiotélégraphiste gisait, les yeux clos, le visage exsangue. Un poignard avait été enfoncé jusqu'au manche entre ses deux épaules...

— Vite ! Un peu de gnole ! demanda le Paimpolais, en se tournant vers ses camarades, interdits... Le cœur bat encore faiblement ! Peut-être n'est-il pas pendu !

En moins de deux minutes, un matelot s'en fut chercher son bidon ; se penchant alors auprès de Legallec, tandis que Rouzik s'efforçait de soulever le buste du malheureux, Tugdual Cloarec se mit en devoir de lui desserrer ses mâchoires avec son couteau et de lui faire ingurgiter quelques gouttes d'eau-de-vie.

Sans doute le cordial réussit-il à produire quelque effet sur le malheureux, car sa poitrine se souleva en même temps que ses paupières s'entr'ouvraient.

— Legallec, mon gars, ne crains rien ! Nous sommes tous, auprès de toi, murmura le colosse... Que t'est-il donc arrivé ?

Les yeux du radiotélégraphiste s'étaient agrandis démesurément pendant que son voisin d'exprimait ainsi. Il était visible qu'il cherchait à parler. Terriblement anxieux, les matelots se penchaient. Enfin, ses lèvres s'entr'ouvrirent, se soulevant dans un effort suprême, il murmura dans un souffle :

— Le régulier chinois !...

— Eh bien, parle ! questionna le Paimpolais angoissé... Continue...

Legallec ne put continuer sa phrase. Sa tête était brusquement retombée sur l'épaule de Rouzik et le Breton put se rendre compte qu'il n'avait plus auprès de lui qu'un cadavre.

— Mort ! ce n'est pas possible ! s'exclama alors Tugdual Cloarec, qui avait pris la main glacée du malheureux et s'efforçait, sans succès de la réchauffer entre ses doigts... Voyons, parle, mon gars !...

Le radiotélégraphiste ne pouvait plus répondre à son camarade et pour cause ! Le colosse dut bien vite s'apercevoir de l'inanité de ses efforts. Alors, ne sachant plus que penser, se tournant vers ses voisins :

— Saint Guénolé ! 'exclama-t-il. Il faut aller prévenir de suite le lieutenant !....

Un des matelots s'empressa aussitôt de quitter l'étroit réduit et d'aller réveiller d'Ortignac ; pendant ce temps, Tugdual Cloarec et ses compagnons cherchaient activement tout autour, soucieux de découvrir l'assassin.

— Ce gredin ne peut être allé bien loin ! grommela le colosse... Je me demande qui peut l'avoir incité à accomplir un aussi odieux forfait !

Le brave garçon ne mit pas longtemps à deviner le mobile qui avait incité le misérable à accomplir son geste meurtrier. Le poste émetteur de T. S. F. à l'installation duquel tout le groupe avait travaillé dans la matinée se trouvait réduit en morceaux. Il semblait qu'on se fût acharné contre lui à coups de hache et il ne fallut pas une longue inspection pour constater que l'appareil était désormais rendu inutilisable, des pièces, de première importance venaient d'être détruites, qui ne pourraient certainement pas être remplacées...

— Ils ont saboté le poste ! gémit Tugdual Cloarec. Oh ! les maudits !

(A suivre.)